



Mémoire présenté
au ministère de la Culture et des Communications
dans le cadre de la consultation publique
sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Juin 2016

« Même si l'État doit être préoccupé par l'intensité de la participation des citoyens aux activités culturelles, il ne lui revient surtout pas de choisir pour eux le type d'activités culturelles auxquelles s'adonner ou de fixer un degré idéal de fréquentation. C'est cependant le rôle de l'État de s'assurer que les Québécois, quelles que soient leur origine et la région où ils habitent, puissent avoir accès à une vie culturelle et artistique. »

Source : La politique culturelle du Québec – Notre culture Notre avenir, 1992, p. 98.

La tradition d'un ciné-club à Matane existe depuis les années '70, soutenue au fil du temps par différents professeurs du Collège et des bénévoles passionnés. Parmi les premiers membres du **Réseau Plus** de l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ) en **1994**, c'est en 1999 que CinémAlice¹ s'incorporera officiellement en OSBL afin de faire une demande à la SODEC pour le réaménagement de la cabine de projection et l'achat d'un projecteur 35mm. En 2010 un autre financement de la SODEC permettra de remplacer l'écran datant d'une quarantaine d'années, mais on nous a bien prévenus qu'il ne faudrait pas compter sur la mise à niveau de l'équipement de projection sans un apport important du milieu.

Toutefois, devant la vétusté de la salle Lucien-Bellemare du Cégep de Matane, les changements technologiques et l'absence d'une nouvelle salle de spectacles où nous aurions notre place, le Conseil d'administration de CinémAlice a dû se poser la question s'il ne devait pas mettre fin aux activités de l'organisme.

Ayant le souci d'offrir au public de bonnes conditions techniques dans une salle confortable et dans l'espoir d'avoir accès aux films plus rapidement en les présentant en format DCP, nous avons signé un protocole d'entente avec la salle commerciale, et depuis septembre 2013 nous diffusons au Cinéma Gaieté de Matane. C'est le pari que nous avons fait pour répondre au besoin de voir des films *autres* que majoritairement américains et contribuer ainsi à bonifier l'offre culturelle faite aux citoyens de la Matanie. Si cette entente permet une meilleure qualité de projection et un plus grand confort pour les cinéphiles, cela n'est pas sans inconvénients pour notre organisme tel: l'augmentation des coûts, la disponibilité restreinte de la salle et la quasi impossibilité de présenter des films porteurs (certains distributeurs n'hésitant pas à faire pression sur la salle commerciale pour présenter un film pour lequel nous avons manifesté de l'intérêt.) Le problème d'accès aux films pour les salles parallèles perdure depuis près de 25 ans malgré les études, les rapports, les consultations et on peut se demander s'il existe vraiment une volonté politique de donner accès aux films de répertoire à tous les Québécois, comme si la culture cinématographique était réservée aux citoyens des grandes villes.

Notre mandat depuis plus de 20 ans est toujours le même : la présentation sur grand écran de films d'auteur tant québécois qu'étrangers et l'animation d'activités cinématographiques. Nous présentons une programmation variée principalement axée sur les films qui trouvent difficilement accès dans les salles commerciales en région. Nous nous assurons de présenter au moins un documentaire par saison et nous affichons une certaine sensibilité pour les films de

¹ Nom choisi en hommage à Alice Guy Blaché, première femme cinéaste au monde (1873-1968).

réalisatrices. Avec une moyenne de neuf films par saison (un lundi aux deux semaines durant la saison scolaire), nous rejoignons plus de 1400 spectateurs par année, soit une moyenne de 70 spectateurs par projection. Notre «noyau dur» est constitué d'adultes de 35 à 65 ans dans une proportion de 80%, qui provient de la grande région de Matane, de Baie-des-Sables à Sainte-Félicité. Des démarches soutenues sont faites afin de séduire la clientèle étudiante.

CinémAlice a reçu plusieurs subventions du Ministère de la culture dans le cadre du programme d'**Aide à la diffusion du cinéma d'auteur**. Ces subventions nous ont permis de recevoir des invités et de tenir des activités d'animation cinématographiques variées tel la présentation de films sur l'art (**Par-cours de l'Art**), un programme de documentaires (**CinéDoc**), une série de films de femmes (**CinéastE**), un **Hommage à Jean-Claude Lauzon**, une programmation estivale sur le thème de l'eau (**Au film de l'eau**), autant d'événements ponctuels que nous n'aurions pu tenir dans le cadre de notre budget de fonctionnement régulier. Ces projets étaient motivants pour l'équipe, ils nous ont donné de la crédibilité et permis de créer des collaborations avec d'autres organismes du milieu. La diversité des activités proposées contribuait au renouvellement de la clientèle et à la pérennité de notre offre culturelle. Ce programme était **essentiel** à la qualité et à la diversité de nos programmations et son passage du MCC à la SODEC nous inquiète.

Non seulement les sommes allouées au programme ont diminuées (moins 40% en deux ans), mais nous craignons que des **critères quantitatifs** permettant de calculer l'atteinte des objectifs laissent peu de place aux **critères qualitatifs** dans les demandes de subventions. Une activité qui peut parfois attirer moins de participants ou de public peut être plus significative dans le champ d'intervention de l'organisme et plus difficile à organiser. Par exemple, il faut mettre les bouchées doubles lorsqu'on présente un film documentaire accompagné par son réalisateur. Toutefois, ce type d'activité s'inscrit parfaitement dans la mission de notre organisme et devrait pouvoir être valorisé par les organismes subventionneurs même si le nombre de spectateurs est moindre.

L'équipe de CinémAlice est réduite, mais plutôt stable; elle se compose de 4 membres et d'une coordonnatrice qui assure la permanence de l'organisme. Très actifs auprès de notre association nationale, l'ACPQ, un de nos membres y est élu au Conseil d'administration depuis 1999.

Dans un petit milieu, surtout lorsque les conditions économiques sont difficiles, la recherche de commandites auprès des entreprises privées est ardue. L'expertise du Réseau Plus et les diverses représentations de l'ACPQ pour défendre le maintien et le financement de programmes spécifiques aux cinémas parallèles sont primordiales. La reconnaissance et le soutien de l'État à ces organismes doit s'inscrire dans la nouvelle politique culturelle du Québec.

Malgré le vieillissement de la clientèle, l'augmentation constante des coûts, les difficultés persistantes à obtenir les films rapidement de certains distributeurs, **nous ne nous inclinons pas** devant les nouvelles plateformes de diffusion «qui enferment les humains devant la solitude de

l'ordi »². Nous croyons à la diffusion en salle, à l'**expérience collective**, au droit de voir en région sur grand écran et au même moment que les citoyens de Montréal ou Québec, des films qui offrent plus que du divertissement, des films qui engendrent réflexion et conscientisation. Dans une petite ville comme la nôtre, cette ouverture sur « les autres » et ce reflet de nous-mêmes que nous offre le cinéma d'auteur est un apport précieux à notre compréhension du monde. Le **visionnement en salle** contribue à l'échange, au dialogue et au sentiment d'appartenance à la communauté. Les nouvelles plateformes de diffusion sont certes nécessaires et utiles à la connaissance, mais leur développement ne devrait pas se faire sans réglementation ni au détriment des autres structures de diffusion.

Nous appuyons l'Association des cinémas parallèles du Québec dans ses recommandations au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

RECOMMANDATIONS

Reconnaître et valoriser la participation active et responsable des citoyens à la diffusion de la culture partout au Québec afin d'enrichir la vie culturelle de leurs concitoyens en région comme le font tous ceux qui s'impliquent dans les activités des salles parallèles, bénévoles et travailleurs culturels.

Considérer l'importance du tissu associatif afin d'encadrer, de soutenir et de développer les actions menées par des citoyens dans le domaine de la culture, comme le fait l'Association des cinémas parallèles du Québec, en donnant aux organismes de regroupement culturel, et particulièrement à ceux du loisir culturel, un statut correspondant à leur importance dans la société qui s'accompagnerait d'un soutien financier adéquat afin d'assurer la stabilité et l'épanouissement de ces organismes.

Favoriser un accès égal aux œuvres et aux produits culturels, comme les films d'auteur québécois et étrangers, sur l'ensemble du territoire québécois afin de corriger les inégalités constatées, d'élargir les publics et de favoriser une offre culturelle diversifiée.

S'assurer que notre cinématographie nationale rayonne, comme elle le fait si bien à l'étranger, sur l'ensemble du territoire québécois.

Reconsidérer la remise en place des interventions découlant du Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle.

Ouvrir l'école à une plus large définition des arts inclusive pour le cinéma et repenser le rôle de l'école dans la formation des artistes et du public de demain.

² Odile Tremblay, « Le clan Karmitz s'amène avec la manière MK2 », *Le Devoir* (4 mai 2016).